

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 23

Séance du 16 septembre 2024 à 19 Heures

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 11 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU – Éliane VIALON – René POUILLE – Claudette CHAMPOMMIER – Jean-Jacques BEAUMONT – Martine CONSTANT.

Absents Excusés : Christelle CHAMPOMMIER – Emilie BOUSCAVERT.

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 22 est approuvé par 6 voix.

ORDRE DU JOUR

1/ Repas annuel des aînés 2025.

Vu la délibération du 05/09/2024,

Le C.C.A.S. décide par 6 voix pour :

- De fixer la date du repas annuel des aînés au dimanche 12 janvier 2025 à 12 heures.
- Le traiteur fournira le dressage.
- Le repas (sans les vins) sera composé d'une entrée (un kir offert), d'un plat (poisson), d'une pause fraîcheur, d'un plat (viande et légumes) et d'un dessert avec café.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

2 / Choix du traiteur.

Considérant les propositions reçues :

*Le Gourmet Fiolant (EBREUIL 03).

*Dufal (LE QUARTIER 63).

*Barraud-Fayard (SAINT MAIGNER 63).

Le C.C.A.S. décide par 6 voix pour :

- De retenir la proposition Barraud-Fayard pour un prix de repas unitaire à 37 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

* Conseil Départemental 63 : Prise en charge hébergement EHPAD.

*Santé publique France : nouvelles recommandations alimentaires / guide « Manger-Bouger » pour les parents d'enfants de 4 à 11 ans.